

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020703 – AFR 17/009/02

Informations complémentaires sur l'AU 305/02 (AFR 17/007/02 du 10 octobre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION SANS INCULPATION / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

CAMEROUN

Albert Mukong (h), ancien directeur du *Human Rights Defence Group* (Groupe de défense des droits de l'homme)

Pa Ayamba (h)]	membres du <i>Southern Cameroons National</i>
Agbor Nfaw Joseph (h)]	<i>Council</i> (SCNC, Conseil national du Cameroun
Enow John Enow (h)]	méridional)
Tabe Daniel Agbor (h)]	
Tambe Atem Valery (h)]	
Ojong Samuel Ndip (h)]	

Londres, le 30 octobre 2002

Les sept détenus nommés ci-dessus ont été mis en liberté sous caution aux alentours du 22 octobre. Ils sont accusés de brigandage et d'activités sécessionnistes, et doivent comparaître devant le tribunal de Mamfe, dans la province du Sud-Ouest, le 27 novembre, afin d'être inculpés.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*